

# GARIDECH I N F O S



*Les Ecoles*

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

**1993**

# Bonne Année

Traditionnellement, chaque année à cette même période, le Maire, les Conseillers et l'équipe municipale présentent leurs vœux aux habitants de Garidech.

Cette année encore, tous nos vœux vous sont adressés pour que se concrétisent vos projets et vos espoirs et que l'année 1994 vous conserve une bonne santé.

Cette année notre bulletin qui est tout d'abord une source d'informations municipales est axé sur deux pôles importants! L'école publique et le fonctionnement de la mairie.

Il est pour nous essentiel de vous donner ces informations directement, toutes les "rumeurs" qui circulent concernant, voirie, école, mairie, sont donc sans fondement réel.

Les charges auxquelles nous devons faire face sont toujours en progression constantes et la dotation de fonctionnement pour 1994 est annoncée sans augmentation, voire même inférieure. Tout en conservant une pression fiscale très raisonnable, nous nous efforçons de poursuivre nos projets d'équipement dans l'intérêt général.

Bonne Année 1994

R. NEVEU

# De la mairie, au quotidien

---

S'il est un endroit où la notion de service public conserve sa noblesse et son fondement, avec pour caractéristiques principales autant la gestion du patrimoine communal, (au sens de la res-publica - la chose publique) que le contact humain avec le citoyen, c'est bien dans petites communes.

La mairie, représentative d'un pouvoir, au sens électoraliste, ne se résume pas pour autant à cette seule conception. Elle est surtout une cheville ouvrière, exécutive de décisions, à travers le temps. Et nous, élus, n'existerions pas sans ce pouvoir «Exécutif».

C'est pour cette raison, une fois n'est pas coutume, que je veux saluer celles et ceux qui font Garidech au quotidien, et ce, à longueur d'année.

---

Le secrétariat de mairie composé de mesdames AUVILLA et COPPOLINO est avant

tout une courroie de transmission, reliant un à un tous les fils de l'écheveau socio-économique. C'est à la fois un poste de commandement, un standard téléphonique, un pool dactylographique, un centre de réunion, d'information et le bureau



Photo : Mme Coppolino - Mme Auvilla

des pleurs. Pour le vivre au travers de mes diverses fonctions municipales je puis vous dire que la patience n'est pas une des dernières qualités que doivent posséder ces personnes. Les esprits chagrins diront toujours «qu'elles sont payées pour ça», il n'en reste pas moins vrai que notre société ayant enfanté le citoyen-demandeur (et à quel prix!) on peut comprendre que certaines situations soient rude à vivre.

Existe-t-il seulement une commune semblable à la nôtre ou la mairie, du motif le plus

futile au plus justifié, ne soit pas la cible, ou le miroir, de notre éternelle dualité: satisfait-insatisfait.

Au service de l'école maternelle et ce n'est pas une des moindre force de Garidech:

Madame BLANC, toujours présente, toujours disponible. Combien de petites mains et de petites fesses sont passées - et passeront - par elle? Une deuxième maman, une deuxième maîtresse, voire une grande soeur, pour ces petits bout de chou lancés dans le grand social. Rien de bien quantifiable dans ce travail ingrat, méconnu de tous les jours, de tous les instants, pour que, tout simplement tout aille pour le mieux.

Mesdames HOWE et YOM, encore et toujours des mamans, dont, outre les tâches d'entretien qui leurs sont dévolues, la mission consiste à faire du temps de repas au restaurant scolaire un moment de détente et de pédagogie. En effet, qui peut se vanter de n'avoir pas eu avec les siens de difficultés pour apprendre à manger correctement dans le calme, tout en faisant découvrir plats et aliments. Quel enfant ressemble à tel autre?

Avec des parents qui travaillent pour la plupart, et parfois, disons le, la non-envie de cuisiner voici le restaurant scolaire devenu l'exutoire pour nos enfants et l'école de la patience et de l'amour pour ces dames. Nous n'omettrons pas de citer Mlle Sandrine SITKO dont le contrat emploi solidarité vient parfaire les attributions de ces dames.

---

Quant à Monsieur THURIES, la nature l'a pourvu de cette qualité de touche à tout, bien utile pour ne pas dire indispensable sur une commune aux moyens limités comme la nôtre. Du coup de pinceau à la création de meubles divers, du rôle de vaguemestre à celui de plombier, de l'entretien des espaces verts à la réparation de matériel et outillage, Monsieur THURIES sait faire. Et dans une commune en devenir comme GARIDECH (n'oublions pas qu'entre deux recensements la population a augmenté de moitié) où les infrastructures se mettent en place, nous tenons là une denrée rare. Pour l'épauler nous lui avons adjoint en tant que C.E.S., Monsieur BATAILLE Hervé

Il nous est apparu normal, nous dirons même que c'était un devoir, que quelques lignes viennent ainsi saluer dans son ensemble le personnel municipal.

Pierre VALVERDE

# PERSONNEL EN POSTE

## Permanents:

Madame	AUVILLA Sylviane
Madame	COPPOLINO Bernadette (mi-temps)
Madame	BLANC Evelyne
Monsieur	THURIES Francis



*Francis et Henri en action*

## C.E.S. Consolidés:

Madame	HOWE Simone
Madame	YON Sylvie

## C.E.S

Mademoiselle	SITKO Sandrine
Monsieur	BATAILLE Hervé

## INFOS MAIRIE

### Divagation des chiens

Nous enregistrons, trop souvent hélas, des plaintes émanant d'habitants gênés par des chiens en liberté qui parfois ont un abord agressif et se font un malin plaisir d'éventrer les sacs poubelles dont le contenu répandu sur le trottoir, orne au petit matin le devant des maisons qui ont été prises pour cible. Un arrêté préfectoral régleme d'une façon stricte la divagation des animaux et il nous serait pénible d'être dans l'obligation d'en appliquer le règlement. Nous demandons donc à chaque propriétaire d'animal d'observer le respect de cet arrêté, la tranquillité et l'hygiène y gagneront .

### Et le bruit...

Episodiquement on vient nous dire: un tel ou un tel nous dérange avec sa tondeuse à gazon ou sa tronçonneuse. Ce sont les petits inconvénients de résider dans une zone rurale; tondeuses et tronçonneuses sont de temps à autre d'un usage inévitable.

Là aussi une réglementation existe qui ne demande qu'un peu d'attention et de sens civique pour ne pas gêner ses voisins.

### Les eaux pluviales

Certains propriétaires disposent d'un accès à leur propriété par un passage réalisé avec une buse en ciment sur le fossé. Il appartient à ces propriétaires de toujours maintenir cette buse débouchée afin de ne pas gêner l'écoulement de l'eau; il faut aussi éviter de laisser dans les fossés, feuilles, herbes, branches d'arbre ou tout autre objet gênant le trajet de l'eau.

### Numérotation des maisons

Un numéro a été attribué et distribué à chaque maison au centre du village et ils ont été à peu près tous mis en place par les propriétaires mais... Encore faut-il que ce numéro figure sur vos adresses, intitulé de chèques etc. Ainsi le travail des livreurs, facteurs (remplacements) ou vos visiteurs n'auront plus de problèmes pour vous localiser.

### Le conseil municipal

Cette année, quelques modifications sont survenues au sein du Conseil. Parmi les élus nous avons enregistré plusieurs événements:

- une démission pour convenance personnelle,
- une disparition sans laisser d'adresse,
- une conseillère ayant des charges familiales (naissance), a changé de commune.

Malgré tout, l'équipe assure sa mission. Elle oeuvre pour l'intérêt des affaires communales et le développement.

Avant de clore le chapitre consacré au fonctionnement de la mairie, nous devons signaler qu'une circulaire préfectorale en date du 15 Mars 1993 proposait un relèvement des indemnités du maire et des adjoints dans une proportion très importante.

Dans le souci de ne pas grever le budget municipal, ils ont décidé par une délibération de ne pas accepter ces nouveaux barèmes et de conserver les anciens taux.

### Vandalisme

C'est, hélas devenu très banal, les vols sont monnaie courante pour quelques "mélomanes" avertis. Ces derniers, attirés par le matériel de sonorisation du comité des fêtes (entreposé à la maison du temps libre), n'ont pas hésité à fracturer une porte et à dérober amplis et platines disque.

L'assureur de la Mairie "groupama" a bien voulu prendre en charge une partie du préjudice pour environ 5000F. Nous le remercions car ils n'était pas obligé de prendre en compte ce règlement, en effet le comité des fêtes n'étant pas assuré.

## BRICOLAGE

### Silence, on coupe !

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30; les samedis, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures; les dimanches et jours fériés, de 10 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures (arrêté préfectoral du 5 juin 1990).

# LE CHAUFFAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

Chacun sait actuellement que le chauffage pour l'entretien dans un budget qu'il soit

ARRETE PREFECTORAL PRIS EN APPLICATION DU DECRET DU 5 MAI 1988

RELATIF AUX REGLES PROPRES A PRESERVER LA SANTE DE L HOMME

CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore tels que postes récepteurs de radio, téléviseurs, magnétophones et électrophone;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que les manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances. Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : Fête nationale du 14 juillet, jour de l'An, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune concernée.

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, appareils ou engins à moteurs, de quelque nature qu'ils soient, doit prendre toutes mesures utiles pour éviter que les bruits émis ne troublent la tranquillité du voisinage et doit interrompre ces travaux entre 20 H et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30,
- les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 h et de 16 H à 18 H

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## LES GRANDS TRAVAUX EN 1993

La mairie, il faut le reconnaître avait accumulé un certain retard en ce qui concerne l'entretien (curage et calibrage) de certains fossés communaux et les orages de l'été accompagnés de pluies violentes ont entraîné ça et là dans ces fossés des coulées de boue qu'il a fallu éliminer sans attendre.

En urgence sur le chemin de la CROUZETTE on a dû réparer et consolider à l'intersection avec la RN 88 une partie de la voirie qui s'est effondrée (sécurité oblige!!). Tous ces travaux qui ont été réalisés rapidement, n'étaient évidemment pas prévus dans le budget en début d'année.

Malgré tout, au prix d'une grande rigueur sur d'autres postes budgétaires nous avons pu réaliser les travaux de fossés privés dont nous vous donnons le détail avec indication des longueurs en mètres linéaires ainsi que le prix de revient.

- chemin	EN PRAT	450 m/l	7472 F
- chemin	EN CARBES	1210m/l	17938 F
- chemin	BEOULAYGUE	} 1320m/l	19526 F
- chemin	PLANO DE BRU		
- chemin	PREXEMPEYRE		

## VOIRIES

Le chemin EN CARBES complètement défoncé, déformé, envahi par des coulées de boue par endroits, avait été réalisé autrefois d'une façon qui ne permettait pas sans risques de dégradation (ce qui est arrivé à la longue) le passage de véhicules lourds. Il était donc devenu dangereux pour les véhicules l'empruntant et là aussi il y avait urgence à le remettre en état, avec des normes de résistance accrues. Dans un premier temps, il vient d'être nivelé et empierré. Après quelques semaines de stabilisation le revêtement tri couche sera réalisé (début 1994).

Pour une longueur totale de 870 mètres, le montant des travaux sera de 227.100F TTC.

Egalement une nouvelle voie a été créée au lieu dit « GOMBAJD ». Elle permettra de désenclaver quelques terrains et aux constructions déjà existantes, d'accéder à la RN 88 avec une meilleure sécurité.

Il est à noter que l'étude des travaux de réparations décrits, ainsi que cette réalisation ont été confiés aux services de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) qui a également assumé la surveillance des travaux en cours jusqu'à la finition. Bien entendu, toutes les normes concernant ce type de voirie ont été respectées. La réalisation de cette voie revient à 183.712F.



## LE CHAUFFAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

Chacun sait actuellement que le chauffage pèse lourdement dans un budget qu'il soit familial ou municipal ( nous en avons parlé dans les bulletins précédents).

En ce qui concerne la municipalité, les locaux concernés comprennent:

La mairie

La maison du temps libre

Les écoles

Le chauffage électrique, mairie et salle des fêtes s'étant avéré incompatible avec nos moyens financiers, un nouveau mode de chauffage avec radiateurs à circulation d'eau et chaudière fuel a été mis en service fin 1992. Une chaudière unique alimente salle des fêtes et mairie et a permis un chauffage plus rationnel et avec un coût de fonctionnement très inférieur au système électrique, la consommation de fuel pour l'hiver 92 ayant été conforme à celle établie par le thermicien qui a réalisé l'étude de l'installation.

Ces résultats nous ont incités à installer une chaudière fuel en remplacement de la chaudière Propane utilisée pour le chauffage des écoles et dans la classe maternelle (préfabriqué) les radiateurs électriques sont remplacés par des éléments chauffage central, alimentés par une nouvelle tuyauterie venant directement de la chaufferie.

Ici encore, les frais de fonctionnement vont diminuer et le coût de ces nouvelles installations s'élève à 95.000F (certains travaux étant effectués par le personnel municipal). Avec les économies réalisées, l'amortissement de ces deux installations sera certainement rapide.

## PROJETS

En coopération avec la commune de Castelmaurou, mitoyenne avec Garidech d'une partie de NAUZE nous allons demander auprès de la DDA que soit effectuée une étude de nettoyage des fossés mères, il semble que cela n'a jamais été fait car le cours est encombré d'une importante végétation et d'arbres.

L'aménagement du carrefour de l'église enfin réalisé, va permettre d'accéder au village dans de meilleures conditions de sécurité et ralentira la vitesse des véhicules sur la Nationale. L'ouvrage a été étudié et réalisé par la DDE à la suite de nombreuses demandes de la Municipalité. Certains pensent qu'un giratoire aurait été préférable et semblent nous le reprocher, mais il s'agit des travaux de l'état auxquels nous ne participons pas au niveau des études.

Profitant de ces travaux, EDF et France Télécom ont enterré les lignes et supprimé les poteaux. L'éclairage public est donc entièrement reconsidéré. La participation communale à ces travaux s'élève à 20.000 Francs environ.

R. Neveu

# LES ORDURES MENAGERES

PENDANT TRÈS LONGTEMPS ON S'EST CONTENTÉ D'EFFECTUER LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LES RÉPANDRE DANS UNE DÉCHARGE(\*). IL EST BIEN CONNU QUE LE NIVEAU DE VIE AUGMENTANT LE VOLUME DES ORDURES MÉNAGÈRES SUIT UNE COURBE VOISINE ET IL A DONC ÉTÉ NÉCESSAIRE DE FAIRE APPEL À DES TECHNIQUES UN PEU PLUS ÉLABORÉES: COMPACTAGE POUR ENGIN MÉCANIQUE LOURD ET RECOUVREMENT SUCCESSIF DES ORDURES PAR DES COUCHES DE TERRE. CES DISPOSITIONS NE SONT MALHEUREUSEMENT PAS EFFICACES À 100% (DÉGAGEMENT DE GAZ MÉTHANE, INFILTRATIONS DE RÉSIDUS DANS LE SOL, ETC).

IL A ÉTÉ CALCULÉ QUE LE POIDS DES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES EST EN CONSTANTE PROGRESSION, SOIT ENVIRON 3% PAR AN. A GARIDECH, TOUS LES MOIS, 20 TONNES ENVIRON SONT COLLECTÉES, CE QUI REPRÉSENTENT À PEU PRÈS 26 KQ PAR MOIS ET PAR HABITANT. NOUS SOMMES UN PEU EN DESSOUS DE LA MOYENNE NATIONALE QUI EST DE 30 KQ PAR HABITANT.

LES DÉCHARGES SONT DE PLUS EN PLUS MAL TOLÉRÉES PAR LA POPULATION CAR NUISIBLES À L'ENVIRONNEMENT (DÉGAGEMENT DE GAZ MÉTHANE, INFILTRATIONS, ASPECT VISUEL, ANIMAUX NUISIBLES ETC). LES INCIDENTS ET PROTESTATIONS SE SONT MULTIPLIÉS (LAPEYROUSE FOSSAT, ST. SULPICE POUR NE CITER QUE LES DÉCHARGES DE NOTRE RÉGION). CES ÉVÉNEMENTS ONT GÉNÉRÉ UNE CERTAINE MÉFIANCE DANS LA POPULATION QUI REFUSE MAINTENANT L'OUVERTURE DE NOUVEAUX SITES ET DEMANDE LA FERMETURE DES DÉCHARGES NON OU MAL AMÉNAGÉES.

DÈS LES ANNÉES 1980 LA LÉGISLATION A ÉVOLUÉ. LA RÉGLEMENTATION EST DEVENUE PLUS STRICTE, DE NOUVELLES NORMES DE QUALITÉ PLUS SÈVÈRES ONT ÉTÉ FIXÉES. CES MESURES CONCERNENT LE STOCKAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES. AFIN DE PRÉSERVER LES SOLS D'UNE ÉVENTUELLE CONTAMINATION, DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS ONT ÉTÉ ENGAGÉS. ON PEUT ESTIMER AUJOURD'HUI QU'UN SITE DE 10 HECTARES SUR 10 MÈTRES DE PROFONDEUR, REQUIERT UN INVESTISSEMENT DE 27 MILLIONS DE FRANCS, INVESTISSEMENT QUI SERA SUSCEPTIBLE D'AUGMENTER RAPIDEMENT.

UNE NOUVELLE LOI SUR LES DÉCHETS PRÉVOIT LA FERMETURE DE 6700 DÉCHARGES DANS LES 10 ANNÉES À VENIR. ELLES SERONT REMPLACÉES PAR DES STATIONS INTERCOMMUNALES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET INDUSTRIELS LÉGERS. LES DÉCHARGES SUBSISTANTES NE SERONT PLUS AUTORISÉES À ACCUEILLIR QUE LES DÉCHETS ULTIMES, C'EST À DIRE LES DÉCHETS DE DÉCHETS PROVENANT D'USINE D'INCINÉRATION OU AUTRES.

L'ÉTAT PERÇOIT ACTUELLEMENT UNE SURTAXE DE 22 FRANCS PAR TONNE DE DÉCHETS, CE QUI OBLIGE À PESER TOUTES LES ORDURES COLLECTÉES. A CE PROPOS ON S'APERÇOIT QUE GARIDECH SE SITUE AU-DESSOUS DE LA MOYENNE NATIONALE AVEC 26 KQ PAR HABITANT. CE CI EST PEUT-ÊTRE DÙ AU FAIT QUE NOUS SOMMES UNE COMMUNE RURALE DONT UNE PARTIE DES HABITANTS A LA POSSIBILITÉ DE BRÛLER HERBES ET RÉSIDUS VÉGÉTAUX DIVERS. DONC CHACUN S'ACCORDE À RECONNAÎTRE QUE LA DÉCHARGE DEVRA ÊTRE LA SOLUTION ULTIME À ENVISAGER. LA POLITIQUE DES DÉCHETS PREND DÉSORMAIS EN COMPTE LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION. MAIS AVANT RECYCLAGE, IL CONVIENT D'EFFECTUER LE TRIAGE SÉLECTIF DES DÉCHETS. IL N'EST QUÈRE AISÉ DE SÉPARER LE PAPIER DU PLASTIQUE OU DU VERRE AU MILIEU DE DÉCHETS ORGANIQUES EN DÉBUT DE FERMENTATION, AUSSI IL EST INTÉRESSANT QUE CE TRI SOIT EFFECTUÉ AU NIVEAU DE LA PRODUCTION, C'EST-À-DIRE DANS LES MÉNAGES, CE QUI NÉCESSITE UNE INFRASTRUCTURE ASSEZ ONÉREUSE À METTRE EN PLACE (PLUSIEURS CONTAINERS, CHACUN AFFECTÉ À UN PRODUIT SPÉCIFIQUE COMME LE CARTON, LE PLASTIQUE, LE VERRE, LE PAPIER ETC).

## C.E.T. de Montauty : les techniques nouvelles au service de l'environnement

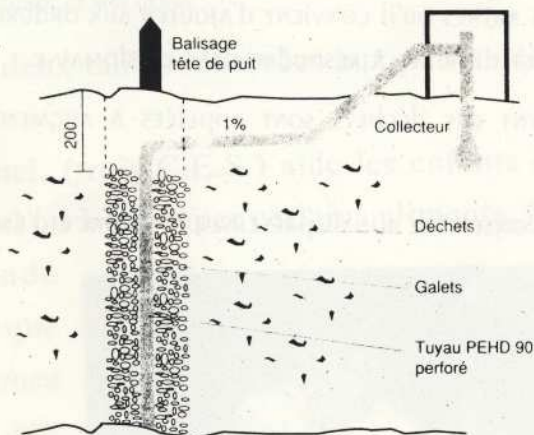
**La mise en place d'équipements appropriés permet aujourd'hui d'éviter les nuisances liées aux odeurs et à la pollution du sous-sol.**

**Sur le CET de Montauty, grâce au captage du bio-gaz, les odeurs dégagées par le site sont totalement maîtrisées. L'installation prochaine d'un réseau de drainage permettra l'évacuation des eaux usées vers une station d'épuration, assurant ainsi la protection du sous-sol.**

### Maîtrise des odeurs

La fermentation de la matière organique contenue dans les ordures ménagères produit un gaz appelé "Bio-gaz"; ce bio-gaz est le véhicule des mauvaises odeurs. Une installation de captage du bio-gaz est en service sur le site depuis juin dernier. Le réseau de captage aspire le gaz et l'évacue au niveau de la torchère où il est brûlé, évitant ainsi l'émanation des mauvaises odeurs.

### RESEAU DE CAPTAGE



### Risque de pollution des eaux

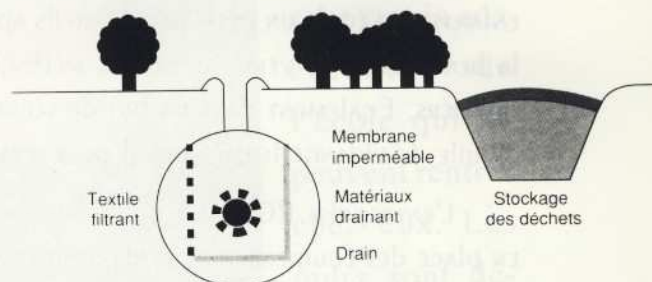
La qualité du sous-sol est appréciée par la mesure de la vitesse d'infiltration des liquides dans le sol. A la suite des mesures réalisées par le BRGM pour le compte de l'entreprise chargée de la gestion du site, la société SORES, conformément aux souhaits exprimés par les associations a procédé, à la demande de la Mairie, à des mesures supplémentaires.

Les résultats très probants qui ont été obtenus confirment l'adéquation du sous-sol. La société SORES a relevé des mesures jusqu'à 700 fois supérieures à la norme requise. Les équipements de prévention en matière de protection des eaux vont être complétés

par un ouvrage important de drainage, visant à isoler le site de Montauty de toute infiltration venue d'eaux extérieures.

Le volume des lixiviats à traiter (résidus liquides chargés de matières dissoutes et de l'eau initialement contenues dans les déchets) se trouvera ainsi notablement réduit. Les lixiviats seront transportés vers une station d'épuration où ils pourront être dépollués dans les meilleures conditions.

### DRAINAGE DU SITE



### Un CET placé sous étroite surveillance

#### Contrôle Administratif

L'Administration, en la personne de l'inspecteur des Installations Classées (il représente le Préfet), a le pouvoir de pénétrer sur le site à son initiative et d'exercer ainsi son droit de contrôle sur l'ensemble de l'installation. Son action porte à la fois sur :

- la vérification du bon fonctionnement des équipements en place
- la vérification de l'origine des déchets : aucun contrat ne peut être conclu par l'entreprise exploitante sans son autorisation.

#### Commission Locale d'Information et de Contrôle

Le nouvel Arrêté Préfectoral a instauré la mise en place d'une Commission Locale d'Information et de Contrôle. Cette Commission est composée à part égale de Représentants des Associations, de la Municipalité, de l'Administration et de l'Entreprise exploitante. Elle dispose d'un budget qui lui donne les moyens de procéder, à son initiative, aux analyses qu'elle juge opportunes. La Commission en assure également la publication.

#### Gestion informatique des entrées sur le site

Afin de faciliter le contrôle des administrations (DDASS, ADEME) et de la Commission locale, le site est équipé d'un système de contrôle informatisé des entrées, qui produit, en temps réel, le registre des entrées sur le C.E.T. de Montauty.

.....

GARIDECH vient de faire un pas dans cette direction puisque cette année un récupérateur de verre a été installé à l'entrée du village. Le financement a été assumé par la Mairie et par le Conseil Régional.

Le recyclage du verre est d'autant plus souhaitable qu'il permet aux fabricants de réaliser d'importantes économies d'énergie et de matière première (le verre recyclé entre pour 35% dans la quantité produite). Le prix d'achat du verre recyclé environ 300 à 400Frs par an suivant tonnage est entièrement réservé à la coopérative scolaire.

En récupérant le verre on diminue donc le poids des ordures collectées et l'on apporte aux enfants de l'école un petit pécule qu'ils apprécieront. Par ailleurs les ordures sont comprimées dans la benne et si du verre se trouve mélangé, sous l'effet de la pression il peut éclater et blesser les ouvriers. Egalement dans un but de sécurité, il faut éviter de mettre dans les poubelles des bidons d'huile de vidange fermés car il peut y avoir des projections au moment de la compression.

L'entreprise ROQUES de St Sulpice sur Tarn qui collecte nos ordures ménagères a dû mettre en place des équipements qui répondent aux normes actuelles afin de limiter les nuisances dues à ce type d'exploitation.

Avec leur autorisation, nous reproduisons «in extenso» une page de la plaquette que cette entreprise a réalisé afin d'informer la population de St Sulpice sur les efforts entrepris et les difficultés qui sont à résoudre.

Il n'a été question ici que des ordures «ménagères» mais il existe également le problème des déchets industriels, des déchets toxiques et autres qu'il convient d'ajouter aux ordures ménagères. Les problèmes sont encore plus complexes et difficiles à résoudre dans ce domaine.

En conclusion, les taxes de traitement des déchets sont appelées à augmenter de façon significative.

Il convient donc que chacun en prenne conscience afin de préserver la nature et l'environnement.

*(\*) Vers les années 30 il existait dans une petite ville du Tarn une collecte communale des ordures ménagères effectuée à l'aide d'un cheval et d'un tombereau. Les ordures étaient ainsi déversées dans une décharge à la périphérie de la ville.*

R. NEVEU

# LE RESTAURANT SCOLAIRE



*Photo: Le restaurant et son décor*

Tous les jours, dans une salle agréable environ 45 repas sont servis aux enfants de l'école qui ne peuvent rentrer chez eux. Les murs sont décorés, le mobilier (tables et chaises) est adapté à la taille des en-

fants avec deux tables réservées aux petits de 2 ans 1/2.

Le personnel, (trois C.E.S.) aide les enfants qui éprouvent quelques difficultés à manger seul ou à découper certains aliments. C'est avec un profond dévouement et une grande gentillesse que ces personnes exécutent ces tâches. De plus l'ambiance est gaie sans toutefois tourner au «chahut».

L'équipement comprend : four électrique pour réchauf-



*Photo: Mme Howe Simone*

fer les plats, réfrigérateur, lave-vaisselle, lave-linge.

Les repas sont amenés tous les jours par la société BONTEMPS, traiteur spécialisé dans la préparation des repas pour collectivités et restaurants scolaires.

La qualité de ces repas est variée et excellente, elle répond aux normes sanitaires qui sont exigées pour la préparation et le transport des repas. Le prix du repas pour cette année est fixé à 15<sup>F</sup>50 mais les parents ne paient que 14<sup>F</sup>40, la différence est de 1<sup>F</sup>10, prise en charge par la commune.



*Photo: Mme Yom Sylvie*

Le fonctionnement est très satisfaisant dans l'ensemble et ne donne pas lieu à des remarques importantes.

La sécurité a été améliorée par la modification du mode de chauffage (un cumulus électrique a remplacé l'ancien chauffe-cau au gaz).

R. NEVEU

# L'ECOLE

## Pour la rentrée scolaire 1993-1994

Notre école communale est composée de 4 classes avec un effectif de 71 enfants dont voici la répartition:

Enseignants	Cours	Effectif
Adj. Mme AUSSENAC Maternelle	PS + MS + GS	7+9+5 = 21
Adj. Mme PALASY (nouvel enseignant)	GS mat + CP	6+8 = 14
Adj. Mme FREMAUX	CE1 + CE2	10+9 = 19
Directrice Mme BRUGNEROTTO	CE2 CM1 CM2	6+4+7 = 17



La Classe CE1+CE2



*La Classe GSMat+CP*

Les prévisions pour cette rentrée 1993 laissaient espérer un effectif plus important: 90 d'après les estimations du 22 Octobre 1992



*Mme BRUGNEROTTO*



4 familles ont déménagé: 7 enfants.

D'autres familles ont choisi une autre école et ont déposé en mairie une demande de dérogation.

La Commission scolaire et le Conseil Municipal examinent avec le plus grand soin ces demandes. Un seul dossier a été accepté en 1993.

L'école de Garidech est capable d'accueillir tous les enfants de la commune en âge d'être scolarisé. Garderie du matin et du soir, cantine assurant leur prise en charge de 7H30 à 8H50 et de 16H30 à 18H, c'est pour cela que nous avons répondu négativement aux demandes de dérogations déposées en mairie.

De nombreux travaux ont été effectués au cours de cette année: Grillage des clôtures, peinture du préau, sol de la cantine, protection du plancher de la classe maternelle, révisions des préfabriqués.

## **BUDGET DE L'ECOLE**

En cette fin d'année, nous tenons à remercier nos employés qui ont contribué tous les jours au bon fonctionnement de cette école par:

leur dévouement

leur compétence

leur souci d'améliorer la qualité de l'accueil de nos enfants.



*La Classe PS+MS+GS Mme Blanc*

Mme BLANC a obtenu le grade ASEM comme elle en avait exprimé la demande.

LA BCD une bibliothèque centre documentaire a été inaugurée à l'école le 17 Juin 1993.

La mairie a été mise à contribution pour son mobilier.

Nous espérons que nos enfants, par la découverte et l'apprentissage de l'utilisation de ce nouvel outil pédagogique deviendront des lecteurs enthousiastes et fréquenteront plus tard les bibliothèques pour adultes.



*La Bibliothèque*

*N. COMBAREL*

## **Arbre de Noël**

La traditionnelle fête de Noël pour l'école aura lieu comme chaque année le 21.12.1993 à 15 h. Pour que chaque enfant puisse vivre un vrai moment de fête, il lui sera offert un cadeau, et un goûter autour de l'arbre de Noël.

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Suivant de quelques jours la rentrée des classes, la bibliothèque a été ouverte le 17 septembre 1993 dans un bureau de la Mairie.

Dès ce jour, l'intérêt d'un certain nombre d'habitants de la commune, enfants et adultes s'est manifesté et chaque vendredi, unique jour d'ouverture hebdomadaire pour le moment, de nouvelles familles viennent s'inscrire et emprunter des livres.

Pour ceux qui n'auraient pas encore eu la curiosité de venir lui rendre visite, il faut signaler que la bibliothèque, entièrement gratuite, qui dispose déjà d'un bon millier d'ouvrages variés, offre un bon choix de romans récents ou classiques (450), de romans policiers, de romans de science-fiction, de livres d'histoire, de biographies et mémoires, de livres pour enfants et adolescents, de bandes dessinées etc.

A signaler également une encyclopédie BORDAS en 10 volumes, à consulter sur place et de nombreux dons d'ouvrages qui vont augmenter encore le choix des lecteurs.

L'installation d'une bibliothèque dans un bureau de la mairie ne peut évidemment être que provisoire. Souhaitons donc qu'un nouveau local plus grand permettant de présenter tous les livres de façon commode et d'être un lieu de contact et d'échange, soit mis à sa disposition. Cette mesure, qui permettrait de présenter à la médiathèque de la Haute-Garonne une organisation conforme aux normes qu'elle exige, aurait pour conséquence d'augmenter dans une grande proposition le contingent de livres que celle-ci nous prêtera deux fois par an.

Retrouvons nous donc nombreux chaque vendredi pour échanger nos livres et commenter nos lectures, et n'oublions jamais ce qu'écrivait MONTESQUIEU :

*"Aimer à lire c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie, contre des heures délicieuses."*

### **ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

L'association dont la vocation première était d'aider ses membres Anciens Combattants à obtenir auprès de l'administration les aides et pensions auxquelles il pouvaient prétendre a maintenant rempli sa tâche.

Son action se limite donc actuellement à organiser avec le plus d'éclat possible les cérémonies du souvenir en l'honneur de ceux qui ont donné leur vie pour la patrie.

Constatant par ailleurs la désaffection actuelle des jeunes envers le service militaire et la propagande souvent faite contre celui-ci, les membres de l'association ont résolu de s'efforcer à l'avenir, chacun dans son entourage d'aider les futurs conscrits à comprendre et à se préparer à vivre de la façon la plus utile pour le pays et pour eux-mêmes cette période clef de leur jeunesse.

Il pensent ainsi continuer de la meilleure façon à servir le pays.

C. SCHÜRR

# L'ASSOCIATION AFC.

## Interview réalisé par R. NEVEU et Daniel CARBO

R.NEVEU : que signifie ces initiales?

**D.CARBO:** Association Familiale Cantonale.

R.N: Quel est le but de cette association?

**D.C:** le maintien et le soutien à domicile des personnes âgées, des malades et des handicapés.

R.N: quel est le secteur d'intervention de l'AFC?

**D.C:** le canton de Montastruc, Verfeil, avec les communes de Castelmaurou et St Jean.

R.N: c'est une zone d'intervention importante. Comment est structuré cet organisme?

**D.C:** c'est tout d'abord une association régie par la loi de 1901, donc sans but lucratif.

Le président est le **Docteur CAMBOU**, le vice président et trésorier **Mr LAUR**, **Mr JUAN** secrétaire, 25 membres siègent au conseil d'administration, l'organisation fonctionne avec 67 salariés (la majorité du personnel travaillant en temps partiel les trois quarts du temps).

R.N: qu'elle est votre fonction au sein de l'association?

**D.C:** j'assure la gestion du personnel, le suivi des dossiers et les relations avec les personnes aidées (coordination)

R.N: quels services proposent l' AFC?

**D.C:** un service d'aide ménagère aux personnes âgées, un service pour les mères de famille malades, grossesse, hospitalisation et un service pour les handicapés également un service de soins à domicile pour les personnes âgées uniquement et depuis 1992, un service d'emplois familiaux.

R.N: pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste ces emplois familiaux?

**D.C:** il s'agit de mettre à la disposition des particuliers, du personnel de maison (ménage, courses etc..) toutes les démarches administratives (salaires, charges sociales) seront assurées par l'association contre un tarif horaire.

R.N: puisque nous abordons le prix des services, pouvez-vous donner un aperçu de ce que vous demandez en fonction des prestations que vous assurez?

**D.C:** en ce qui concerne les services d'aide ménagère ou d'aide aux mères le tarif horaire varie de 30 à 40F selon les ressources du foyer.

Pour les handicapés, la prestation est liée au fait que les personnes paient avec leur allocation compensatrice. Enfin pour les emplois familiaux moins de 70 ans, ils paieront 58F50 de l'heure mais plus de 70 ans, 48F de l'heure. Dans tous les cas, ils pourront déduire de l'impôt sur le revenu 50% des sommes payées pour leur employé de maison.

R.N: il apparaît que l'ensemble de ces services sont des plus intéressants. Est-ce que tout le monde peut en bénéficier?

**D.C:** en effet tout le monde peut bénéficier de ces services selon ses ressources propres et également les personnes résidant dans un foyer logement ou chez leurs enfants.

R.N: en cas de besoin, à qui faut-il s'adresser pour bénéficier des services que l'on vient d'énumérer?

**D.C:** au bureau de l'association 62 avenue du gl. de Castelnau à Montastruc la Conseillère.  
Tel: 61 84 30 69.

# La Boule Garidechoise

Président:	Mr BASTRILLES Irénée
Vice Président:	Mr BUZZO Claude
Secrétaire:	Mme BLANC Evelyne
Secrétaire Adjoint:	Mr JACQUELET Thierry
Trésorier:	Mr GUILLOT Gérard
Trésorier Adjoint:	Mr CAMELATO Michel
Délégué aux jeunes:	Mr BIGA Jean-Marc
Délégué à l'organisation	Mr RIVIERES Christian
Commissaire aux comptes:	Mr TREPOST Michel

## BILAN DE LA SAISON 1993

*Assemblée Générale* le 17 janvier 1993. Dégustation de galettes de roi... vin mousseux.

*Remise des licences* le 14 février, suivie d'un vin d'honneur.

*Coupe du printemps* le 18 avril. Concours en tête à tête: féminin et masculin.

*Début des concours hebdomadaires* le 7 mai. Concours à la mêlée.

*Fête de la pétanque* à l'école le 16 mai. Triplettes à la mêlée avec les enfants, nombreux lots...

*Concours officiel* en triplette le 6 juin. 26 équipes furent formées

*Fête de la pétanque* le 13 juin. 120 personnes prirent part au repas dans «la maison du temps libre»

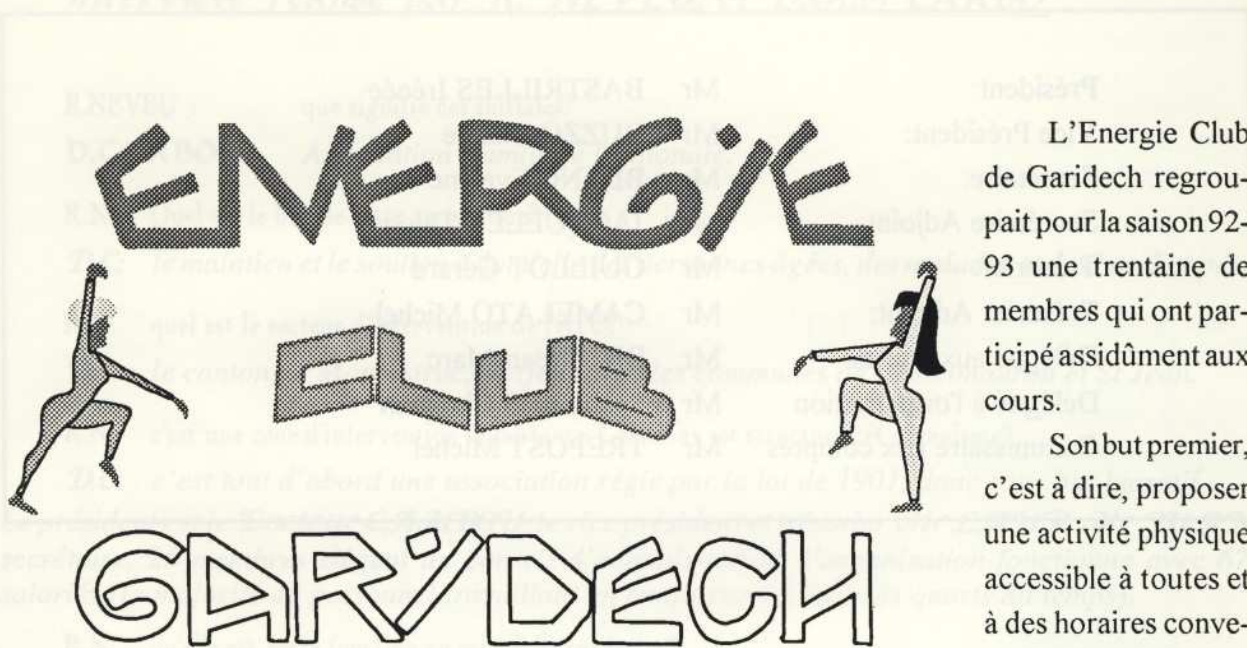
Comme le temps était pluvieux les concours furent remis au *dimanche 18 juillet*:

Le matin concours de tir et de pointage féminin et masculin, Midi: Grillades, l'après-midi grand concours à la mêlée. Nombreux lots offerts par les commerçants et artisans de Garidech.

*Concours officiel* le 5 novembre. 48 triplettes enregistrées.

*Concours amical* avec la comité des fêtes de Garidech le 18 septembre: Grillades... Soirée très agréable.

# Energie club de Garidech



L'Energie Club de Garidech regroupait pour la saison 92-93 une trentaine de membres qui ont participé assidûment aux cours.

Son but premier, c'est à dire, proposer une activité physique accessible à toutes et à des horaires convenant à chacune sem-

ble bien adapté aux besoins de notre commune, puisque dès la rentrée en septembre dernier, nous comptons une quarantaine d'inscription.

Son deuxième objectif, l'animation de la fête locale, semble lui aussi atteint car vous êtes venus nombreux, le dimanche 4 juillet, et vous avez pu apprécier les différentes possibilités «artistiques» des membres de Club. Les horaires des cours sont maintenus comme précédemment le lundi de 18h 30 à 19h30 et le jeudi de 30h30 à 21h30.

Si vous êtes tentées, vous pouvez rejoindre l'équipe à tout moment et vous renseigner auprès de notre Super Animatrice, Anne Marie, aux heures de cours à la salle de temps libre et auprès des membres du Bureau:

La Présidente

La Trésorière

La Secrétaire

Mme Claude GALTIER

Mme Thérèse BRUNIERA

Mme Martine LEVRESSE

Tél : 61 84 37 05

Tél : 61 84 44 21

Tél : 61 84 47 32

# A GARIDECH DES SPECIALISTES A VOTRE SERVICE

ROUTE DE BAZUS 31380 GARIDECH



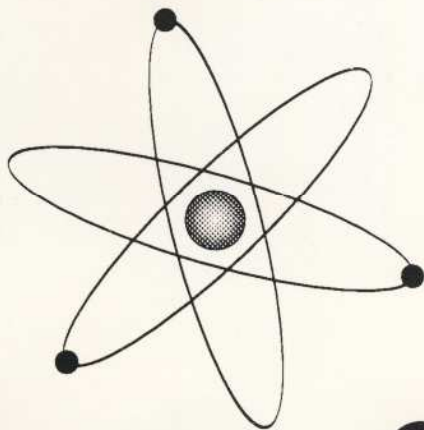
## CARROSSERIE **HENRI ZAGO**

Tél : 61 84 31 58

---

PASSAGE AU MARBRE - POSE DE PARE BRISSE  
PEINTURE AU FOUR  
REPARATION TOUTES MARQUES

*PRET DE VEHICULES PENDANT TRAVAUX DE LONGUE DUREE*



**G**aridech **E**lectricité **A**uto

Tél : 61 84 65 37

---

Claude CARLES  
Gérant

REMISE EN ETAT D'ALTERNATEUR  
MISE AU POINT MOTEUR  
REGLAGE CARBURATION  
( CARTE ANTIPOLLUTION )  
POSE ACCESSOIRES : Poste, alarme ...



FABRICATION DE PRODUITS  
CHIMIQUES INDUSTRIELS

Route de Bazus  
31380 GARIDECH

Fax : 61 84 48 09

Tél : 61 84 25 96

Produits de nettoyage industriel  
Nettoyant Pour machine haute pression  
Nettoyant pour moquettes spécial machine à extraction d'eau

## Produits piscine

Nos produits pour piscine ont été très bas pour la saison 1993

Nous tenons à respecter pour 1994 les mêmes tarifs

Nous allons également développer ce secteur de loisir tant en produits qu'en accessoires.

(une gamme complète des différentes pièces qui compose votre piscine)

Pour tous renseignements :  
Tél au 61 84 25 96